CLSH DE LA SEE



Projet 2023 / 2025

Mairie de Marcey-Les-Grèves



Sommaire

| | | Pages |
|----|--|-------|
| 1. | Déclaration SDJES Introduction | 5 |
| 2. | Contexte . La commune de Marcey-Les-Grèves . Tissu associatif et partenariat | 7 |
| 3. | La communauté d'Agglomération Mont Saint Michel . Présentation . Projet éducatif communautaire | 9 |
| 4. | La structure ALSH de la Sée . Les locaux . Le fonctionnement du centre . Contacts, tarifs, permanences administratives et programmation. | 11 |
| 5. | Le public L'accueil des enfants en situation de handicap | 21 |
| 6. | L'équipe pédagogique : compositions, rôles et missions L'équipe d'animation L'équipe de direction | 22 |
| 7. | Démarche et orientations pédagogiques | 29 |
| | Objectifs pédagogiques, opérationnels et les moyens. | |
| 8. | Equipe encadrante | 34 |
| 9. | Réglementation et sécurité | 35 |
| 10 | . Annexes | 38 |
| | Plans des structures de Marcey-les-Grèves | 39 |
| | Avis de la direction des services vétérinaires | 40 |
| | Avis de la sous-commission départementale de sécurité | 41 |
| | Assurances | 42 |
| | Les programmes de l'ALSH de la Sée | 43 |



Académie de Normandie - D.S.D.E.N de la Manche

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Manche (S.D.J.E.S)

12 rue de la chancellerie BP 442 50002 SAINT-LÔ

Tél.: 02 50 28 71 38 - Mél.: mjs-050@jeunesse-sports.gouv.fr

Affaire suivie par Touria MARIE Tél.: 02 50 28 71 46

Accusé de réception de la demande d'autorisation n° 0500355CL000223 d'un Accueil de loisirs recevant des mineurs de moins de six ans

Cet accusé de réception atteste que l'organisateur a déposé, conformément aux dispositions des articles L. 2324-1 et R. 2324-10 à R. 2324-15 du code de la santé publique, une demande d'autorisation pour l'organisation d'un accueil collectif de mineurs recevant des enfants de moins de six ans.

Le silence gardé pendant plus de trois mois sur cette demande vaut décision de rejet.

Organisateur

| Dénomination : | Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie |
|----------------|--|
| Code : | 050ORG0355 |
| Adresse : | 1 rue Général Ruel BP 540 |
| | 50305 Avranches |

| Periodes | | | | | | | | | |
|------------------------------|---------------------------------|---------------|----------|-------------|----------------|-----------------|------------------|---------------|-----------|
| | 2023/2024 2024 Samedi Périso | | ╛┃ | X | X Noël | X X Hiver | X Printemps | X Juillet | X Août |
| Effectif prév | visionnel des | mineurs ac | cueillis | (maximur | n, pour un jou | ır) | | | |
| Total = 84 | | Moins de 6 | ans = 24 | 6 | à 13 ans = | 48 | 14 à | 17 ans = 12 | ! |
| Effectif prév | visionnel des | animateurs | 1 | | | | | | |
| Total = 13 | | Qualifiés = 8 | 3 | 5 | Stagiaires = | 4 | Sans | qualification | n = 1 |
| Implantatio Centre de loi | n sirs de la Séé) | E | cole Arc | en ciel rue | des écoles | 503 | 800 MARCE | /-LES-GRE | VES |
| Fait le 20 | 1/06/2023 à SAII | NT-LÔ | | | | | s de l'éducation | | |

Le chef de service du S.D.J.E.S

Jean-Philippe CHAPELLE

1. Introduction

Un ALSH c'est quoi?

L'action de l'accueil de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont la famille et l'école. Les accueils de loisirs ont pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif et récréatif en dehors du temps scolaire. L'ALSH est un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité, il favorise la citoyenneté, la laïcité, l'autonomie et la responsabilisation des enfants accueillis.

L'ALSH n'est pas une « seconde école », son objectif est de participer à l'épanouissement de l'enfant, de lui faire apprécier un réel temps de distraction, d'amusement dans une spirale éducative (apprentissage des règles de vie en collectivité, par les activités, le temps repas, la vie de groupe et la relation à l'adulte) selon le moment de la journée et de ses attentes dans le respect mutuel de tout ce qui l'entoure.

Cela va lui permettre de se préparer à sa construction d'adulte qui est de devenir un citoyen responsable, capable de s'inscrire dans une société où il trouvera sa place.

Les missions de l'ALSH:

- Permettre à l'enfant, au travers de la proposition d'animation, de passer de bonnes vacances.
- Favoriser l'autonomie et la prise d'initiatives de l'enfant.
- Faire partager des valeurs tel que le respect de chacun, la tolérance, le bien vivre ensemble, l'apprentissage de la vie en collectivité, la citoyenneté.
- Initier l'enfant à la découverte de nouvelles activités par le jeu.
- Responsabiliser l'enfant tout en favorisant son épanouissement et sa créativité.
- Etre garant du respect des rythmes de l'enfant.
- Mettre en avant la parole de l'enfant en veillant à ce qu'il soit écouté avec bienveillance.

Pourquoi un projet pédagogique ?

Le projet pédagogique est l'expression à un moment donné des objectifs éducatifs en termes d'organisation humaine et matérielle en fonction des moyens qui sont à la disposition de l'équipe d'animation. C'est un document à partir duquel nous chercherons à définir les axes principaux de nos actions à destination des enfants qui fréquentent l'ALSH.

Ces pratiques ne sont pas une fin en soi, mais un moyen, un instrument au service d'intentions éducatives, qui favorisent l'autonomie et le développement de l'enfant.

Notre projet pédagogique est donc le texte de référence autour duquel les équipes se réunissent, un accord préalable que nous aurons toujours comme modèle pour s'assurer que nous travaillons tous dans le même sens

L'éducation populaire, on en parle ?

L'éducation populaire est un courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social.

La notion d'éducation populaire, héritée de CONDORCET et des luttes pour une démocratie réelle dans notre pays, s'appuie sur des valeurs de respect et de solidarité.

L'éducation populaire a pour projet l'émancipation de la personne et privilégie l'action collective. Elle vise à permettre à chaque enfant et à chaque adolescent, à chaque femme et à chaque homme de mettre en œuvre pleinement ses capacités intellectuelles, corporelles et sensibles dans toutes les situations de la vie sociale, économique, culturelle et politique et de participer à la construction d'une société plus juste et plus démocratique. Elle invente, pour cela, des démarches et des méthodes originales, fondées sur la découverte par chacun(e) de ses propres potentialités, l'implication des personnes, l'entraînement à la prise de décision, la discussion organisée dans l'espace public, l'exercice de l'esprit critique. L'éducation populaire concourt ainsi à la transformation de la société en créant des alternatives éducatives, culturelles, économiques, sociales et politiques dans lesquelles les individus peuvent être co-auteurs de leur devenir.

Cette éducation est perçue comme l'occasion de développer les capacités de chacun à vivre ensemble, à confronter ses idées, à partager une vie de groupe, à s'exprimer en public, à écouter, etc.

L'animation sociale et culturelle est un domaine d'investissement important d'éducation populaire.

2. Contexte

Marcey-les-Grèves est une commune française, située dans le département de la Manche en région Normandie, peuplée d'environ 1300 habitants.

La commune est à l'ouest de l'Avranchin, au nord de l'estuaire de la Sée, au fond de la baie du mont Saint-Michel. Son bourg est à 3,5 km au nord-ouest d'Avranches.



La commune de Marcey-Les-Grèves comporte environ 1300 habitants appelés marcéens et marcéenes.

La vie associative:

Comité des fêtes Association Familiale et Culturelle Anciens Combattants Société des courses Avranches Kdanserock Les Pieds au Plancher Ecole de Musique Football Club Marcey-Les-Grèves Rugby Club St Martin

Les services municipaux en lien direct avec l'alsh :

La garderie périscolaire : Le matin de : 7 h 30 à 8 h 30 et l'après-midi de 16 h 30 à 18 h 30.

Les commerces, services et l'artisanat :

Pole Médical

Miam etc (restaurant)

Le bowling de la Baie

L'Eden de Leti (fleuriste)

Cabinet d'ostéopathie Festiv'express (location vaisselle)

Le Boucher (extincteurs)

L'Appontement (bar restaurant)

Ambulance Leblatier

Sarl Desclos (pneu service piece)

Sandrine Couture

Lenoble Carrelage

Mystair d'Anna

Sarl La Ramade

Electric Habitat

Lemaitre (Terrassement)

Lepeltier Claude (pompes funèbres)

Loisel (cheminées)

Lourdais Plâtrier

Mellot (fruits et légumes)

Taxi Daniel (transport médical)

Nicolle Willy (peintre)

Probat

La foire aux tissus

Boucherie Leroux (boucherie charcuterie traiteur)

Doublet électricité

Sarl Asselot Carrosserie

Sarl La Ramade

Belletoile (menuiserie, pvc, stores, fermetures)

Baillard Christian (produits laitiers)

Courtois (plombier)Dubreuil Isabelle (coiffeur à domicile)

Equipement sportif:

Salle communale, stade de football et city stade

L'école (2021/2022):

L'école Maternelle et Primaire "l'Arc-en-Ciel" accueille au total : 167 enfants

Répartis en :

- 21 enfants en Petite Sections
- 16 enfants en Moyenne Section
- 14 enfants en Grande Section
- 28 enfants en Cours Préparatoire
- 17 enfants en Cours Elémentaire 1ère année
- 23 enfants en Cours Elémentaire 2ème année
- 23 enfants en Cours Moyen 1ère année
- 25 enfants en Cours Moyen 2ème année

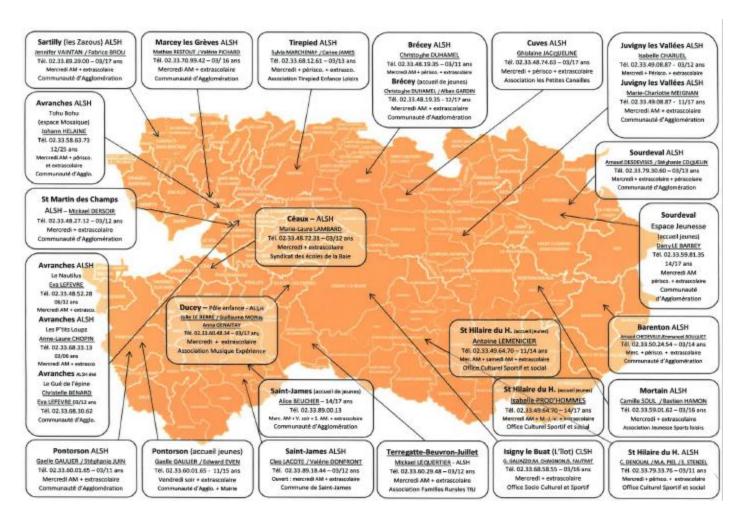
3. La Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel

Présentation



Le centre de loisirs de la Sée est devenu communautaire depuis le 1^{er} Janvier 2014, et fait partie de la compétence gérée par la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel.

Carte des accueils de loisirs



Le projet éducatif communautaire

OBJECTIFS FIXES PAR LES ELUS POUR LE PROJET EDUCATIF DE LA CCAMSM -2016/2020

CONSERVER LA SPECIFICITE DES SECTEURS ET UN LIEN DE PROXIMITE -PAR LE BIAIS D'UN COORDINATEUR DE SECTEUR "UN TERRITOIRE OU IL FAIT BON VIVRE ET RESTER"

UNE VOLONTE : Maintenir, développer, pérenniser les projets en cours, en faveur des enfants, des jeunes - de 0 à 25 ans- et des familles du Territoire

AXES PRIORITAIRES

ACCESSIBILITE

avec un accent particulier sur l'accès à la culture et à l'accueil

CITOYENNETE

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

OBJECTIFS A DEVELOPPER

autour des projets en faveur des publics en situation de handicap

ALSH, RAM, équipements

- tous aux équipements existants: politique tarifaire, harmonisation des pratiques, délocalisation des actions ludothèque, le numérique...
- sensibiliser tous les publics à la vie culturelle (théâtre, musique, spectacle, livre.....)
- -Délocalisation et diversité des évènements culturels vers l'ensemble du territoire.
- Réflexion et développement des modes de garde en horaires atypique

- -Favoriser la participation et l'engagement des jeunes dans la vie | accessible aux familles sur citoyenne et/ou associative (s'inspirer du conseil local de jeunes de Sartilly pour développer un conseil communautaire des jeunes.
- Favoriser les projets intergénérationnels
- Accompagner les jeunes dans l'accès à l'autonomie (formation, hébergement, déplacements....)
- -Renforcer la dimension éducative des ACM, (culture, hygiène, citoyenneté, sports, développement durable)
- Encourager le civisme des jeunes

- Rendre l'information tout le territoire (infos sur les modes de garde existants, les loisirs, la vie culturelle)
- Proposer des lieux de rencontres et d'échanges pour les parents (LAEP, soirées thématiques....)
- Développement d'actions en faveur de la parentalité et la monoparentalité

4. <u>La structure ALSH de la Sée</u>

. Les locaux

L'accueil et les activités du CLSH de la Sée se font dans les différents lieux cités ci-dessous. Ils sont implantés dans l'enceinte du groupe scolaire « l'Arc en ciel » de Marcey-les-Grèves.

. la salle des 3-5 ans



. la salle des 6-12 ans



. Salle de motricité, d'escalade et de jeux (90m2)





. Salle informatique, bibliothèque.





. Un hall





. La cour et son préau





. La cour et son préau





. Un plateau scolaire qui comprend :

- un terrain de football



Un terrain multisports (dimension : 30 mètres / 20 mètres)



Un terrain de tennis



Un city stade



le restaurant scolaire avec sa cuisine (107.70 m²)





la salle communale de Marcey-Les-Grèves (240 m²)



. Le fonctionnement du centre

Pour une plus grande implication de l'équipe d'animation, les points suivants ont été traités en concertation avec l'équipe d'animation.

L'accueil dans le centre

Appropriation des lieux et autonomie.

L'accueil se fait de 7h30 à 9h30 et de 13h15 à 14h. Les inscriptions sont pointées par l'équipe d'animation.

Les coins permanents

De manière à laisser une liberté de choix aux enfants, divers espaces ont été aménagés. Ils sont accessibles en permanence et en autonomie.

L'équipe n'y est pas en animation directe. Elle veille à la sécurité, propose des idées si besoin. Les animateurs sont responsables des différents espaces.

Ces différents espaces sont des moments de temps libre pour l'enfant. Ils servent pour l'accueil du matin et la garderie du soir.

Salle des 3/5 ans

- -un coin lecture
- -un coin jeux de constructions
- -un coin dînette et poupées
- -un coin dessin et coloriages
- -un coin jeu de société et puzzles

Salle des 6/16 ans

- -un coin lecture
- -un coin jeux de constructions
- -un coin dessin et coloriages
- -un coin jeux de société

Les repas

Moments d'échanges et de concertation.

La restauration est assurée dans l'enceinte du centre de la Sée par la commune de Marcey-les-Grèves.

Les agents d'entretien et de restauration s'occupent de réchauffer et de servir les repas livrés par les charcutiers-traiteurs Monsieur LEROUX de Marcey-les-Grèves ou par Mr Guery du restaurant l'Appontement de Marcey-Les-Grèves.

Les repas sont alors livrés en liaison froide.

Les animateurs veillent aux repas servis aux enfants relevant d'un régime alimentaire particulier.

Le personnel de service ou l'équipe d'animation incitent l'enfant à goûter chaque plat.

Ils aident suivant les besoins au débarrassage des tables.

Les activités

On distingue quatre sortes d'activités :

- Les activités à la carte
- Les activités spécifiées sur le programme
- Les sorties
- Les mini-camps

Les activités à la carte

Ces activités sont généralement proposées en complément du programme. Les animateurs suggèrent plusieurs activités en fonction des âges. Un vote est effectué auprès des enfants inscrits pour décider de l'activité qui sera réalisée.

Les activités spécifiées

Ces activités s'adressent aux 6/16 ans. Elles sont déterminées avec un intitulé sur les programmes et adaptées en fonction des tranches d'âge. Elles peuvent être exécutées sur deux séances et aboutissent sur l'élaboration d'un objet que le jeune a confectionné.

Les sorties

Nous proposons deux types de sorties :

- Les sorties à la demi-journée exemple : piscine
- Les sorties à la journée concernent les sorties en parc d'attractions ou bien sur des sites de découverte en relation avec l'environnement.

Le déroulement d'une journée ou demi-journée

| 07h30 – 09h30 Accueil, ateliers |
|---|
| |
| 09h30 – 10h00 Rangement, Rituel sensibilisation présentation des activités et mise en place |
| |
| 10h00 – 11h45 Activités sous formes d'ateliers variés : toutes tranches d'âges confondues |
| |
| 11h45 – 12h00 Temps libre avant le repas les enfants se détendent comme ils le souhaitent sous la vigilance des animateurs. |
| |
| 12h15 – 13h15 Repas |
| |
| 13h – 15h Temps repos pour les 3-5 ans |
| |
| 13h15 – 14h00 Temps libre |
| |
| 14h00 – 14h15 Rangement, sensibilisation présentation des activités et mise en place |
| 14h15 16h15 Activités projets ou conties |
| 14h15 – 16h15 Activités, projets ou sorties |
| 16h15 – 16h30 Rangement et installation du goûter |
| |
| 16h45 – 17h15 Gouter |
| |
| 17h15 – 18h30 Temps accueil |

Temps d'accueil du matin

Un animateur sera présent à l'accueil dès 7h25 pour ouvrir le centre. A partir de 7h30 il pointera les enfants qui se présentent à l'accueil de loisirs et orientent les enfants et les parents vers les salles d'accueil.

L'animateur à l'accueil émargera sur la feuille d'appel toute observation importante des parents concernant l'enfant (fatigue, santé à surveiller...)

Les autres animateurs sont présents dans les deux salles d'accueil (une pour les maternelles et une pour les primaires) et proposent aux enfants des activités calmes et variées où chaque enfant pourra évoluer à son rythme (Puzzles, dessins, jeux de société, pâte à modeler, perles, scoubidous).

Vers 9h15 si le temps le permet, les animateurs pourront également proposer des activités à l'extérieur. Les enfants ont également le droit de ne rien faire, de prendre possession des lieux et s'installer à leur rythme.

La présentation des activités par les animateurs commencera à 10h, de manière ludique (marionnette pour les petits, jungle pour les grands, animateurs déguisés....). Ensuite les enfants seront répartis dans les différentes activités (activités spécifiques en fonction des thèmes, mais aussi activités sportives et jeux collectifs).

Temps libres (avant et après repas)

Les animateurs mettent à disposition des enfants du matériel sportif, de loisirs, dessins ou jeux de sociétés. Ce n'est pas un temps de surveillance, mais un temps où l'équipe se répartit (une partie des animateurs en temps de pause et l'autre en partenaire de jeu pour les enfants, un animateur partira avant le repas avec un groupe d'enfants pour installer les tables à la cantine).

Les enfants choisissent leurs activités et les animateurs jouent avec eux et veillent à leur sécurité.

Fonctionnement de la cantine

Avant le repas, les enfants passeront aux toilettes et se laveront systématiquement les mains. Pendant le temps du repas, les animateurs veillent à ce que les enfants se tiennent bien à table et goutent les plats. Ils aident les plus petits à couper la viande.

Le temps de repas doit rester un moment de détente et d'échange entre les enfants et entre les enfants et les adultes.

Le personnel de cantine sert les enfants et veille à la quantité et variété du repas pour chaque enfant. Les animateurs gèrent la distribution du pain et rempliront les carafes d'eau et aident le personnel de cantine si besoin.

Il est possible de proposer des animations calmes à la cantine (musiques qui annoncent un grand jeu, sensibilisation, animateur déguisé...).

Les animateurs et le personnel de cantine ont un rôle éducatif important à jouer sur le temps de repas (tenue correcte à table, ne pas jouer et gaspiller la nourriture, hygiène et règles de politesse envers les dames de services et l'équipe).

Lors des temps d'activités les animateurs proposent des ateliers où activités en fonction des suggestions émises par les enfants dans « le grand livre ».

Les plannings seront réalisés en fonction des désidératas des enfants.

Le goûter

Il est un temps d'échange et de réflexion sur la journée passée. C'est un moment de détente mais aussi une restauration très importante pour l'enfant. Il sert aussi pour les plus petits de repère temporel pour le retour des parents.

Temps d'accueil du soir

A partir de 17h15 un animateur pointera les enfants qui partent de l'accueil de loisirs. Les autres animateurs sont présents dans les salles d'accueil ou à l'extérieur et proposent aux enfants des activités.

Répartition et encadrement des enfants par groupe d'âge

Sur la tranche des 3/5 ans, 3 animateurs pour la journée.

Pour les 6/16 ans, un maximum de 8 animateurs selon le nombre d'enfants accueillis et la période d'ouverture

Les transports

Le transport des sorties est assuré par un transporteur privé.

Actuellement, ce sont les transports FAROUAULT ou MONT VOYAGE qui ont le monopole de nos déplacements.

Pour les activités dites de proximité, le personnel organise des navettes avec le minibus de 9 places qui appartient à la commune.

Une révision lui est faite au début du mois de juin de chaque année.

Lors des grandes vacances, un mini bus est loué pour faire des activités de proximité en groupe réduit et de façon à réaliser des camps.

. Contacts, tarifs, permanences administratives et programmation.

Les programmes sont consultables trois semaines avant l'ouverture du centre par le biais du site :

http://www.msm-normandie.fr/fr/vie-quotidienne/enfance-jeunesse/104-accueil-de-loisirs/420-accueil-de-loisirs-de-marcey-les-greves

Pour tous renseignements le numéro du centre est le 02-33-70-99-42

Des permanences d'inscriptions sont prévues dès la parution des programmes jusqu'au début des vacances à la mairie de Marcey-les-Grèves.

Elles se prolongent pendant toute la période d'ouverture.

Afin de proposer aux familles une plus grande souplesse, les inscriptions sont possibles suivant les besoins des familles (demi-journée, journée ou à la semaine).

Les familles doivent redonner un bulletin d'inscription ou le renvoyer par mail sur l'adresse : clshdelasee@marceylesgreves.fr

Lors des inscriptions, sont expliqués aux parents le contenu des programmes (sorties, activités spécifiques, etc...)

Le projet éducatif et pédagogique du centre est disponible sur le lieu d'accueil ou sur le site internet des programmes.

Une fiche sanitaire individuelle est remise à la famille qui a l'obligation de nous la rapporter remplie et signée avant la première activité de l'enfant.

Nous demandons aussi une photocopie de l'assurance extrascolaire ainsi que des vaccins.

| | Journée AVEC repas * | 4,00 € |
|--|--|-------------------------|
| QF ≤ 510 (CAF) OF ≤ 600 (MSA) | 1/2 Journée SANS repas * | 1,80 € |
| Q 000 (S.y | 1/2 Journée AVEC repas * | 3,50 € |
| | inué de 50 % à partir du 2ème enfant auprès de l'accueil de loisirs | t de la famille inscrit |
| | Journée AVEC repas * | 5,50 € |
|)F de 511 à 620 (CAF))F de 601 à 900 (MSA) | ½ Journée SANS repas * | 3,00 € |
| ir de doi a 300 (MSA) | ½ Journée AVEC repas * | 4,30 € |
| | nué de 50 % à partir du 2ème enfan | t de la famille inscrit |
| | auprès de l'accueil de loisirs Journée SANS repas | 6,20 € |
| | Journée AVEC repas | 7.20 € |
| QF 621 à 900 | 1/2 Journée SANS repas | 3,80 € |
| | 1/2 Journée AVEC repas | 4,80 € |
| | Journée SANS repas | 7,90 € |
| | Journée AVEC repas | 8,90 € |
| QF 901 à 1400 | 1/2 Journée SANS repas | 4.90 € |
| | 1/2 Journée AVEC repas | 5,90 € |
| | Journée SANS repas | 9,60 € |
| | Journée AVEC repas | 10.60 € |
| QF > 1400 | 1/2 Journée SANS repas | 6,00 € |
| | 1/2 Journée AVEC repas | 7,00 € |
| | Journée SANS repas | 14,00€ |
| | Journée AVEC repas | 15,00€ |
| NON ALLOCATAIRES | 1/2 Journée SANS repas | 8,20 € |
| | 1/2 Journée AVEC repas | 9,20 € |
| | Journée SANS repas | 14,00 € |
| HORS COMMUNAUTÉ | Journée AVEC repas | 15,00 € |
| D'AGGLOMÉRATION IONT-SAINT-MICHEL - | 1/2 Journée SANS repas | 8,20 € |
| NORMANDIE | 1/2 Journée AVEC repas | 9,20 € |
| EPAS UNIQUE LE MERCRE | | 3.90 € |

5. Le public

Le centre accueille les enfants âgés de 3 à 16 ans.

L'ALSH de Marcey-Les-Grèves est accessible à tous les enfants de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel mais la grande majorité des enfants accueillis viennent de Marcey-Les-Grèves et des communes avoisinantes.

Les enfants résidant hors de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel sont accueillis avec une majoration des 20%.

. Caractéristiques des enfants accueillis.

| BESOINS ENFANTS | BESOINS PHYSIQUES | BESOINS Affectifs | BESOINS PSYCHOLOGIQUES | ACTIVITÉS |
|--------------------|--|---|---|--|
| 3/5 ANS | Bien se reposer (nuit +sieste) Bien se nourrir (4 repas importants) Bonne hygiène (être propre et au chaud) | Câlin Sécurité Maman Amour | Âge du « non » et du « je » Besoin de cadre Observateur, curieux et inconscient du danger Être à l'écoute | Activités courtes (30min maxi): peinture, modelage, dessins, cuisine, histoires, petits jeux courts, activités manuelles simples. |
| 6/8 ANS | Bien se reposer Bien se nourrir Bonne hygiène (être propre et bien vêtu) | Affection Sécurité Être consolé Confiance Amour | Curieux et naîf Besoin d'explications Besoin de responsabilité | Jeux de mémoire, jeux sportifs, <u>cuisine</u> , activités manuelles pas trop longues (45min maxi), activités artistiques (<u>modelage</u>). |
| 9/11 ANS | Bien se reposer Bien se nourrir Bonne hygiène (être propre et bien vêtu) | Attention Autonomie (prémice) Pudeur Amour | Veut être grand Autonomie et responsabilité Conflit et rébellion Besoin de dialogue | Jeux de piste, chasses au trésor, <u>grands jeux</u> (30min à 1H), jeux sportifs, <u>jeux de</u> <u>ballon</u> , jeux de réflexion, activités manuelles. |
| 12/14 ANS | Bien se reposer Bien se nourrir Bonne hygiène (être propre et bien vêtu) | Autonomie Premiers amours Recherche d'identité Amour | S'affirmer Regard des autres, maturité Autonomie Actes et opinions | Jeux physiques et intellectuels, <u>grands jeux</u> (1h à 1 journée), jeux de rôle, jeux d'imagination, jeux de mots, activités manuelles plus élaborées. |

L'accueil d'enfants en situation de handicap :

Rappel de la règlementation :

Les droits de la personne handicapée ont été inscrits dans la législation française et notamment la loi 75-534 du 30 juin 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Quelques années plus tard, la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».

Enfin, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer ».

l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ». Les principes destinés à garantir l'exercice d'un droit d'accès aux enfants handicapés, aux services ouverts à l'ensemble de la population n'imposent pas à ce jour d'obligation d'accueil aux organismes gestionnaires. Toutefois, trois principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap :

- > le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal)
- > le principe de traitement devant le service public,
- > l'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posé par la loi du 11/2/2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17/5/2006.

En application de cette obligation, les établissements recevant du public devront être adaptés ou aménagés afin que toute personne puisse y accéder et bénéficier des prestations ouvertes dans des conditions adaptées. L'accueil d'enfant en situation de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau de la structure et du territoire pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre. Toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant handicapé doit être précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et doit être motivée par des éléments objectifs et circonstanciés rendant impossible cet accueil.

Ce qu'une équipe d'animation doit proposer à un enfant porteur de handicap :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe.
- Faire preuve d'égalité et de justice.
- Avoir de la stabilité.
- Respecter son rythme.
- Respecter sa personne et sa dignité.
- Prendre en compte ses besoins spécifiques.
- Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres.
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective.
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie.
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres.
- Lui permettre de prendre du plaisir.
- Lui permettre de participer à des activités ou à des aventures.
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités.
- Nommer un référent.

Accueillir l'enfant handicapé en milieu ordinaire de loisirs, c'est lui offrir l'occasion, en dehors de tout aspect d'évaluation de ses capacités, en dehors de tout enjeu scolaire et/ou thérapeutique, de pouvoir :

Élargir le champ de ses expériences dans des milieux et des espaces qui l'aident à mieux se connaître ;

Développer ses capacités physiques et artistiques ;

Être incité à ajuster et à diversifier ses actions ;

Ressentir une palette de sensations et d'émotions variées ;

Eprouver le plaisir d'évoluer et de jouer au sein d'un groupe.

6. L'équipe pédagogique : Composition, rôles et missions.

L'équipe d'animation

La direction mettra à disposition de l'équipe d'animation une photocopie du Projet Educatif afin qu'elle puisse prendre connaissance des objectifs éducatifs et proposer des séances d'animation en relation avec ce dernier.

Le rôle de la direction est :

- d'exécuter les tâches administratives (fiches sanitaires, réglementation, affichage, autorisation parentale etc...).
- de veiller à la sécurité et au bien-être des enfants.
- de veiller à la sécurité des locaux et du matériel utilisé pour le bon fonctionnement des activités.
- de créer une dynamique de groupe au sein de l'équipe d'animation.
- d'encadrer et faire progresser les animateurs et stagiaires.
- de gérer son budget.
- -de positionner une réunion hebdomadaire pour faire un bilan de semaine afin d'évaluer et de corriger certains problèmes intervenus sur les actions menées et de répondre au mieux aux attentes des enfants.
- de faire un bilan de fin de vacances.
- de gérer les conflits (équipe d'animation ou famille)

Le rôle de l'équipe d'animation est :

- faciliter la coupure familiale en privilégiant le bien-être de l'enfant.
- d'instaurer un dialogue avec l'enfant et ses parents.
- garder la notion de plaisir et de vacances pour l'enfant.
- se concerter pour la réalisation des projets.
- apporter ses savoir-faire pour diversifier les activités
- d'être vigilante à la sécurité, aux difficultés et aux techniques proposées à l'enfant.
- d'être capable de mettre en place des activités attractives adaptées aux capacités du groupe.
- de permettre à l'enfant l'apprentissage de la vie en collectivité.
- de responsabiliser les enfants au rangement et au respect du matériel.
- d'évaluer le déroulement des activités et des séjours.

Un cahier de liaison est mis à la disposition de l'équipe d'animation. Toutes les remarques notifiées seront traitées lors de la réunion hebdomadaire (sauf cas d'urgence).

Le rôle de l'Animateur

L'animateur a des interactions avec différents acteurs, et en tout premier lieu avec l'Enfant. Il est garant de sa sécurité physique et affective. Il se doit donc d'être pour lui, un repère stable. L'animateur est le garant du cadre (règles) dans lequel l'Enfant évolue.

Pour cela il doit permettre et favoriser l'expression de l'Enfant, mais aussi aller au-devant de lui. Il doit être juste et équitable.

L'animateur accompagne l'Enfant dans la construction de sa personnalité. Pour cela, il doit essayer de donner à l'Enfant les moyens de faire par lui-même, de faire des découvertes.

On identifie quatre postures chez un animateur :

- . Laisser jouer (observation)
- . Donner à jouer (installation d'un environnement particulier)
- . Faire jouer (diriger)
- . Jouer avec

L'animateur n'est pas isolé dans ses fonctions auprès des enfants. Il fait partie d'une équipe.

L'animateur est à même de prendre des initiatives, d'exprimer son désaccord ou ses questionnements. Il prend soin de les exprimer au bon endroit et à un moment approprié, en tenant compte de la présence ou non d'autres personnes (enfants, familles, enseignants, etc.).

L'animateur recherche en cas de besoin une solution individuelle ou collective au problème rencontré afin de pouvoir adopter une réponse applicable par l'ensemble des membres de l'équipe (consensus).

En cas de besoin, il est également possible de contacter le Responsable de l'accueil ou le coordinateur.

Objectifs

Qu'il soit social ou éducatif, Il faut permettre à chaque enfant de trouver les conditions nécessaires pour développer son autonomie, son équilibre personnel, sa capacité de s'insérer dans un environnement social, culturel et civique.

Pour se faire, il faut laisser place à la création, au jeu et à la communication.

Les activités proposées qu'elles soient culturelles, sportives ou artistiques doivent être présenté dans une approche différente et plus concrète afin d'élargir et de diversifier les connaissances du jeune. Elles sont adaptées aux capacités réelles des enfants et favorisent ainsi l'acquisition d'habiletés nouvelles. Les actions menées doivent être abordées de façon ludique. Elles restent dans le domaine de la découverte et de l'initiation. On insiste sur le fait qu'elles doivent être des actions de qualité qui sont complémentaires à l'enseignement donné.

<u>Le rôle de l'équipe de restauration</u> (cuisinière, agents d'entretien et de restauration) est :

- la mise en place des prestations afin d'effectuer le service aux convives
- servir les repas santé et les repas du jour
- nettoyage des locaux de restauration

Ils font partie intégrante du centre de loisirs et sont désignés comme des acteurs à part entière durant toute la durée d'ouverture du centre. Leur présence ne doit pas faire oublier les règles de vie en collectivité : aide, respect, concertation.

La sécurité

La sécurité physique et morale de l'enfant est primordiale.

- respecter les normes d'encadrement, 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans, etc...

Les enfants doivent bénéficier d'une surveillance « constante, vigilante et active »

- constante : pas d'interruption momentanée.
- Vigilante : être attentif, comprendre ce qui joue entre enfants.
- Active : faire preuve d'autorité, anticiper les risques, intervenir en amont.

EXTRASCOLAIRE

1 animateur pour 8 enfants de – de 6 ans 12 enfants de + de 6 ans

ATTENTION

Les toilettes doivent faire l'objet d'une attention particulière.

A visiter régulièrement à l'improviste.

Des fonctionnements, ou protocoles permettant de savoir à tout moment quel enfant est dans les toilettes.

Les nuitées sont des temps sensibles, notamment lors des séjours sous tentes.

Les tentes de l'équipe d'encadrement sont à installer autour et au milieu des enfants.

La surveillance doit accompagner l'endormissement effectif des enfants.

- mettre en place un encadrement référant afin que l'enfant trouve des repères essentiels à sa sécurité affective et physique.
- respecter le rythme de l'enfant.

L'aide à l'acquisition de l'autonomie

- en responsabilisant l'enfant par rapport à lui-même, aux autres, aux décisions prises.
- en mettant en place des structures souples dans l'organisation du centre, afin que les enfants puissent se déplacer seuls : trouver les jeux pour jouer, pouvoir évoluer à son rythme.

La socialisation

- respect réciproque entre l'enfant et l'adulte. Il est nécessaire que le comportement de l'adulte soit exemplaire, afin d'influencer le comportement de l'enfant et lui montrer une image irréprochable de l'adulte.
- l'importance du respect est nécessaire pour une vie en collectivité.

L'épanouissement de l'enfant

- l'enfant est acteur et auteur.
- il a le droit de rêver, de pouvoir dire son désaccord ou son approbation dans ses activités.
- chaque enfant a sa place, c'est l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie en collectivité.

Le relationnel

Relation enfants/enfants

Les enfants doivent apprendre à se respecter. Le centre de loisirs doit susciter un plaisir de vivre afin que les enfants puissent partager des émotions en commun. Il doit permettre aux enfants de pouvoir s'exprimer ensemble lors des activités.

Relation enfants/environnement

Les différentes actions menées doivent permettre aux enfants de découvrir leur environnement géographique, naturel, social et culturel dans la perspective de pouvoir en prendre connaissance, l'utiliser, l'exploiter et se l'approprier.

Relation enfants/animateurs

L'adulte au quotidien doit être attentif à l'enfant en tenant compte de ses besoins et de ses attentes : écoute, dialogue, confiance, concertation, respect mutuel.

Les animateurs expliqueront aux enfants pourquoi il y a des règles de vie collective incontournables (du fait des lois, du règlement intérieur du centre, par rapport à des consignes de sécurité, des décisions collectives prises avec d'autres groupes d'activité...)

Relation parents/animateurs

Les parents doivent être informés du déroulement du centre, des activités proposées, des repas... L'équipe d'animation doit être présente à chaque temps d'accueil pour répondre au mieux aux attentes de chacun.

Relation au sein de l'équipe d'animation

Le collectif adulte doit privilégier le travail d'équipe. L'information, la concertation et la médiation permettront à chacun de trouver sa place au sein du fonctionnement du centre.

La participation des enfants

L'enfant a le droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce sous forme orale, écrite ou artistique ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.

Sur des temps informels tel que goûter ou repas, l'animateur pourra échanger avec les enfants sur différents points :

- dire ce que l'on pense de sa journée
- parler des activités vécues
- parler des repas
- les relations entre les enfants et les animateurs
- faire des propositions d'activités et faire part de ses attentes

Les objectifs de l'équipe d'animation

Les objectifs généraux

- proposer plus d'activité d'ordre socioculturelle dans les programmes du centre de loisirs
- permettre au jeune de s'épanouir et d'acquérir une certaine autonomie au travers de nos activités
- faire respecter les règles de vie en collectivité
- mettre des protocoles d'accord pour l'accueil d'enfants atteints d'handicap

Les objectifs spécifiques

Le centre de loisirs doit permettre aux enfants d'être accueillis dans les meilleures conditions possibles :

- en organisant des activités en tenant compte des rythmes chrono-biologiques des enfants
- en favorisant la participation des enfants à la vie quotidienne du centre
- en laissant aux jeunes le choix de ses activités
- en permettant à chacun de s'exprimer librement
- en sensibilisant les enfants à leur environnement proche
- en acceptant les différences

Les valeurs

Imagination et création dans le cadre des activités

Permettre à l'enfant de laisser libre cours à son imagination dans le choix et la pratique de ses activités. Il est important de laisser s'exprimer la fantaisie et l'éveil de sa curiosité. L'activité ne doit pas être positionnée comme une fin en soi. L'aspect ludique est toujours privilégié, même dans l'apprentissage d'une technique.

Développement social

Il est primordial que chaque enfant puisse tisser des liens sociaux et d'amitié durant ces journées au centre. Ce sera un épanouissement personnel et collectif pour chacun d'entre nous.

Choix et décisions

L'équipe d'animation doit mettre en œuvre des divers moyens afin de permettre aux enfants de concrétiser leurs choix dan la mesure du possible. Ne pas oubliez que ce sont leurs temps libres! Il est nécessaire de connaître leurs envies et leurs demandes pour que les animateurs puissent y répondre aux mieux dans la mesure du réalisable.

. Aménagement du temps de l'enfant

Le contexte.

Les activités seront encadrées par les agents municipaux, des vacataires, des bénévoles et des intervenants spécialisés.

Des activités éducatives variées seront proposées aux enfants à caractère culturel, sportif, artistique, scientifique, environnemental...

Toutes Les personnes doivent assurer la sécurité physique et morale des enfants en veillant à leur bien-être.

Le directeur est responsable du projet pédagogique et garant des statuts réglementaires et législatifs. Il gère la sécurité physique et morale des enfants et des adultes. Il gère le budget du centre. Il a un rôle de formateur vis à vis des animateurs et des stagiaires. Il anime son équipe et coordonne les différents acteurs.

La cuisinière est garant de la restauration, du service et de l'hygiène de ses locaux. Elle conçoit ses menus en tenant compte des besoins nutritifs des enfants.

Les agents d'entretien et de restauration sont garants de la propreté des locaux du centre et de la restauration. Ils sont responsables du service des repas et de l'hygiène.

Les animateurs et les stagiaires sont présents à chaque instant pour encadrer les enfants et sont responsables de la sécurité physique et affective de chacun d'entre eux.

La place de l'enfant

L'enfant est placé au centre du dispositif qu'est l'accueil de loisirs. Il s'agit de permettre à l'Enfant de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité.

S'exprimer s'entend au sens de : agir, ressentir, dire.

L'Enfant doit donc pouvoir évoluer dans un espace lui permettant :

. D'agir sur le monde qui l'entoure

L'animateur encadre une activité danse décomposée en 6 séances de découverte avec pour objectif un spectacle de fin d'année. L'animateur veillera à véhiculer les valeurs du groupe tout en faisant réfléchir l'enfant à la notion d'engagement pour soi et pour les autres.

. De s'exprimer, donner son avis

L'animateur installe un climat de confiance avec les enfants qui leur permettent de s'exprimer durant les temps périscolaires sur des temps formels ou informels.

. De prendre des initiatives

L'animateur veillera à ce que l'enfant puisse mettre en place une activité qu'il pratique au quotidien et ainsi la faire partager à ses camarades (musique, sport, cirque...)

. De faire des choses seul avec une certaine responsabilité

L'animateur veillera à ce que les enfants, assure le débarrassage des tables, ainsi que l'installation de ces dernières. L'animateur veillera également à ce que l'enfant commence ses devoirs en s'organisant au mieux avant l'arrivée de ses parents. Les enfants peuvent circuler d'un espace à l'autre seul en respectant les consignes de sécurité.

Un rôle éducatif

Le centre est avant tout un lieu de détente, où l'aspect ludique est privilégié.

Il favorise l'épanouissement de l'enfant, par la pratique de loisirs, par une ouverture sur le monde extérieur, en prenant en compte les objectifs suivants :

- accession à l'autonomie
- apprentissage de la vie en collectivité
- respect de l'enfant
- ouverture culturelle
- la vie quotidienne : repas, goûter, rangement du matériel, la sécurité des locaux, les trajets, dans l'espace à vivre
- le relationnel enfants/adultes : l'écoute
- les rythmes de vie : temps calme, sieste (qualité du sommeil), alternance des temps d'activité et de repos
- organisation du travail dans l'équipe : préparation, recherches, temps d'échanges, évaluation

Un rôle social

- est celui d'accueillir tout enfant âgé de 3 à 16 ans sans discrimination.
- de proposer une politique tarifaire adaptée aux revenus des familles.
- avoir une structure d'encadrement qualifiée.
- permettre une grande amplitude des horaires pour l'accueil

7. Démarche et orientations pédagogiques.



À partir du cadre fixé par le projet éducatif, le directeur de l'accueil de mineurs élabore le projet pédagogique. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Une cohérence existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire la démarche pédagogique.

Il est diffusé avant l'ouverture de l'accueil, sous différentes formes (document de communication, lettre aux parents et aux jeunes, etc.) aux parents ainsi qu'à la DRJSCS.

Thème : Construisons le monde de demain

| OBJECTIFS GENERAUX | OBJECTIFS OPERATIONNELS | MOYENS |
|--|---|---|
| | - Proposer des animations orientées vers des activités d'art et de création | -Varier les activités manuelles autour des arts graphiques peinture, photographie, gravure, image numérique, modelage |
| -Aborder les différences | -Travailler sur l'expression de ses émotions et des différences | - Exprimer ses émotions sur un tableau d'affichage |
| par l'art pictural et les activités physiques | - Adapter les activités à toutes les tranches d'âge | -faire des activités modulable en fonction de l'âge de l'enfar |
| | -Développer l'imaginaire de l'enfant | -Intervention d'Amandine LEFRANCOIS Auteure conteuse |
| | -Programmer des activités sportives et ludiques | -Proposer des sports collectifs des jeux ludiques et d'extérieur, de la marche |
| - Créer du lien social entre les jeunes | -Rendre l'enfant acteur de ses loisirs | -Etre à l'écoute du jeune pour connaître ses attentes et ses envies |
| enere res jeunes | -Développer la communication | -Créer des moments de dialogues avec les enfants |
| | | - faire des Bâtons de paroles dans la journée |
| | | |

Mme ROUSSEL Elise Maire de Marcey-Les-Grèves

Mr RESTOUT Mathias Directeur de structure L'évaluation du projet pédagogique.

L'évaluation de notre projet se fait lors des réunions hebdomadaires.
L'équipe d'animation pourra s'exprimer sur les difficultés rencontrées et faire des commentaires sur le fonctionnement et l'organisation générale, le partage des locaux et du matériel...
Dans le bilan pédagogique, nous faisons un point sur les relations enfants/enfants; animateurs/enfants; le groupe; relations animateurs/animateurs; relations animateurs/direction.
Puis, nous abordons les objectifs du projet pédagogique afin de savoir comment ils ont été mis en œuvre, quelles difficultés l'équipe d'animation a-t-elle pu rencontrer?

8. L'équipe encadrante

Personnel ACM de la Sée

RESTOUT Mathias
Directeur de structure
Directeur du CLSH
Animateur Territorial

PICHARD Valérie
Directrice du CLSH
Et des mercredis-loisirs
Adjoint d'Animation Territorial

GILLOT Patricia
Directrice du CLSH
Adjoint Technique Territorial

COURSIN Gloria
Animatrice du CLSH
Adjoint Technique Territorial

LEMAITRE Elodie
Cantine et Animatrice
Adjoint Technique Territorial

NEDZKA Natalia Animatrice du CLSH Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi DESJEPS spécialité performance sportive BEESAPT Surveillant de baignade AFPSAM

BPJEPS
BAPAAT
Loisirs du jeune et de l'enfant
PSC1

BAFD CAP Petite Enfance PSC 1

CAP Petite Enfance BAFA PSC 1

CAP Petite Enfance PSC 1

BAFA (formation en cours)

Qualification du personnel titulaire de la fonction publique territoriale.

Equipe d'animation complétée avec du personnel vacataire (voir fiche complémentaire). Les stagiaires sont accueillis durant toute l'année.

9. Réglementation et sécurité

Généralités sur le centre de la Sée

Il faut veiller à ce que les produits d'entretien, souvent toxiques ne soient pas à la portée des enfants et donc rangés dans un endroit élevé ou fermé à clef.

Veiller à ce que les pharmacies soient contrôlées et remplies pour le centre et à chaque sortie.

Tirer et vérifier les chasses d'eau pour l'hygiène. Fermer les robinets d'eau s'il y a une fuite, en attendant les travaux de réparation.

Laisser les locaux en parfait état de propreté, ranger chaque jour les jeux et le matériel pédagogique.

Respecter le matériel mis à disposition par la commune et le centre.

Veiller à fermer les portes, fenêtres et le portail du centre.

Toutes ces consignes sont à effectuer après chaque fermeture du centre.

Surveiller au centre et à l'extérieur du centre, les enfants qui nous sont confiés.

Veiller à ce qu'un adulte soit toujours à proximité des aires de jeux en surveillance.

Il est interdit de fumer dans l'établissement et les locaux accueillants les jeunes.

Les fumeurs doivent sortir sur leur temps de pause et fumer en dehors de l'enceinte du centre et hors de portée de vue des enfants.

Les informations aux parents

Les parents n'ont aucune somme d'argent à verser au directeur. Une facture est envoyée aux familles à chaque fin d'ouverture du centre ou distribuée aux enfants fréquentant l'école de Marceyles-Grèves. Elle permet de connaître le décompte des journées passées au centre de loisirs. Il y a une facture unique pour chaque vacance et pour les périodes des Mercredis-Loisirs. Les parents sont informés des activités par programme distribué un mois avant chaque ouverture. Il est important que toutes les informations qui concernent la vie du centre soient instantanément rapportées, soit sous forme d'affiche ou soit par le biais des animateurs présents au centre durant les temps de garderie.

Les sorties

Avant chaque sortie:

- Faire la liste des enfants en double exemplaire : (une pour le centre et une pour l'animateur responsable de la sortie.)
- Prendre une trousse de secours.
- Prendre les feuilles de renseignements des enfants concernés et suivre les consignes du directeur.
- Prendre le portable du centre et le laisser allumer pour être joignable.
- Faire l'appel et compter les enfants.
- Confirmer l'effectif du listing de la sortie et signaler les absents auprès du directeur avant le départ.

Consignes de sécurité

Attention : chaque animateur doit impérativement compter et connaître l'effectif réel. La validation de l'effectif annoncé engage l'ensemble de l'équipe et non d'une seule personne.

Sortir du centre (législation BAFA):

- Ranger les enfants deux par deux.
- Compter les enfants.
- Un animateur devant et un animateur derrière pour ouvrir et fermer la marche. Sil y a plus d'animateurs, ceux-ci se placent au milieu du groupe.
- Lorsque le groupe se déplace sur le trottoir, les animateurs se positionnent côté chaussée en gardant un œil sur les sorties de parking et garage.

Pour traverser une rue (législation BAFA) :

- Traverser toujours sur les passages piétons.
- Un animateur se positionne pour bloquer la circulation dans les deux sens tandis que le deuxième gère le groupe d'enfants.
- L'animateur reste au milieu de la chaussée pendant que les enfants traversent, tandis que l'autre les réceptionne de l'autre côté de la chaussée.

Les sorties en autocar

La montée dans le car :

- Un animateur à l'entrée du car aide les enfants à monter et les compte.
- Un animateur à l'intérieur du car installe les enfants et les attachent.
- Un animateur à l'extérieur vérifie que tous les enfants montent.

Une fois que tous les enfants sont installés, les ceintures vérifiées, chaque animateur recompte les enfants et valide l'effectif auprès de ses collègues. Transmettre l'effectif au chauffeur du car également.

Attention:

Le car ne démarre pas tant que les enfants ne sont pas tous attachés et tant que l'effectif n'a pas été validé de tous.

Dans le car :

Ne jamais asseoir les enfants :

- Sur les sièges équipés de ceinture adulte.
- Devant (les deux premières places de chaque côté du car).
- Au milieu (à côté de la porte centrale).
- Au fond, sur le siège du milieu de la banquette arrière.

Les animateurs doivent être assis et attachés de la façon suivante :

- Un animateur devant.
- Un animateur au niveau de la porte centrale.
- Un animateur au fond au milieu de la banquette.

A l'arrivée :

- -Les enfants ne se détachent pas tant que le car n'est pas à l'arrêt.
- Deux animateurs descendent : un pour aider les enfants à descendre et les compter du car, l'autre pour réceptionner le groupe et les compter également.
- Un animateur reste dans le car pour aider les enfants à récupérer leurs affaires.

Il sort le dernier afin de contrôler que le car est vide et laissé propre.

Le car est autorisé à repartir quand celui-ci est vide et que le nombre de l'effectif de la sortie est correct.

Attention:

Il faut bien regrouper les enfants dans le centre avant leurs départs avec leurs parents. L'animateur doit pointer chaque départ et vérifier avec qui part l'enfant.

En cas d'accidents

- Eloigner les autres enfants.
- En aucun cas, il ne faut déplacer l'enfant sauf s'il est en danger (voir protocole des premiers secours).
- Parler à l'enfant afin d'évaluer la situation (où a-t-il mal ? peut il bouger ?...).
- Emmener l'enfant au centre sans le soulever, ni le porter (il devra se lever et marcher seul à son rythme).
- Si l'enfant ne peut pas se lever, le couvrir, rester auprès de lui pour le rassurer et prévenir le directeur et les secours. Le directeur se chargera de prévenir la famille.

| | DI ECCLIDE OLI IID ALIMA IDICME |
|---------------------------------|--|
| | BLESSURE OU TRAUMATISME |
| BLESSURE MINIME | PLUS IMPORTANT |
| | (et en cas d'absence du directeur) |
| | Appeler les parents pour savoir s'ils peuvent |
| Se laver les mains | emmener l'enfant consulter un médecin ou aller aux |
| | urgences. |
| | Si les parents sont injoignables : faire le 15 et signaler |
| Mettre des gants à usage unique | les circonstances de l'accident et les réactions de |
| | l'enfant. Suivre les conseils donnés par les urgences. |
| | Lorsque les secours arrivent, leur donner la feuille de |
| | renseignements (ne pas oublier de la récupérer). |
| | Prévenir les parents en précisant que les urgences ont |
| Apporter les soins appropriés | été appelées et qu'ils aillent rejoindre leur enfant. |
| Remplir le registre de soins | Un adulte restera avec l'enfant jusqu'à l'arrivée des parents. |
| | Remplir la déclaration d'accident ou appeler le |
| | centre en donnant les informations nécessaires afin |
| | que la secrétaire puisse le faire. |
| | Faxer la déclaration d'accident. |
| | |

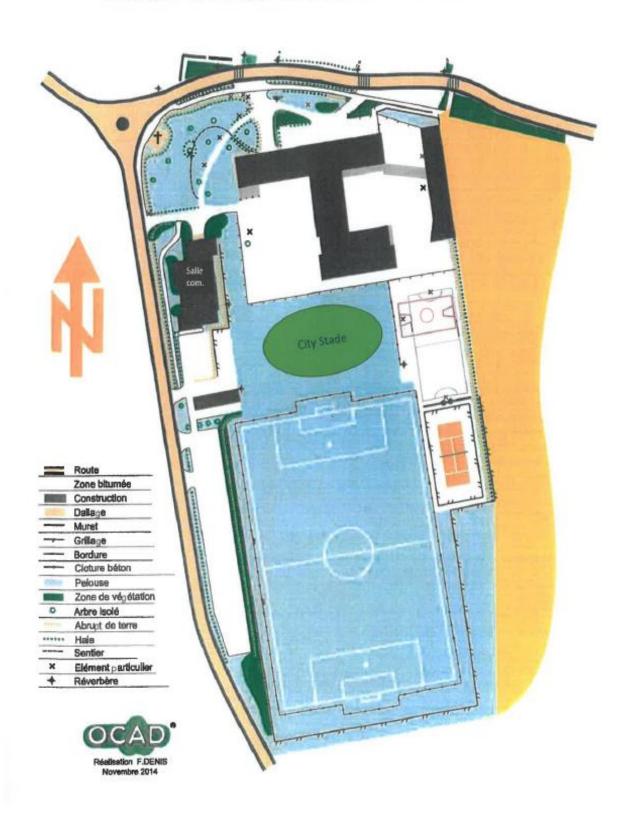
Dans tous les cas, le directeur du centre de loisirs doit être obligatoirement informé. Celui-ci se chargera d'avertir le maire et de le tenir au courant de l'évolution des soins effectués sur l'accidenté.

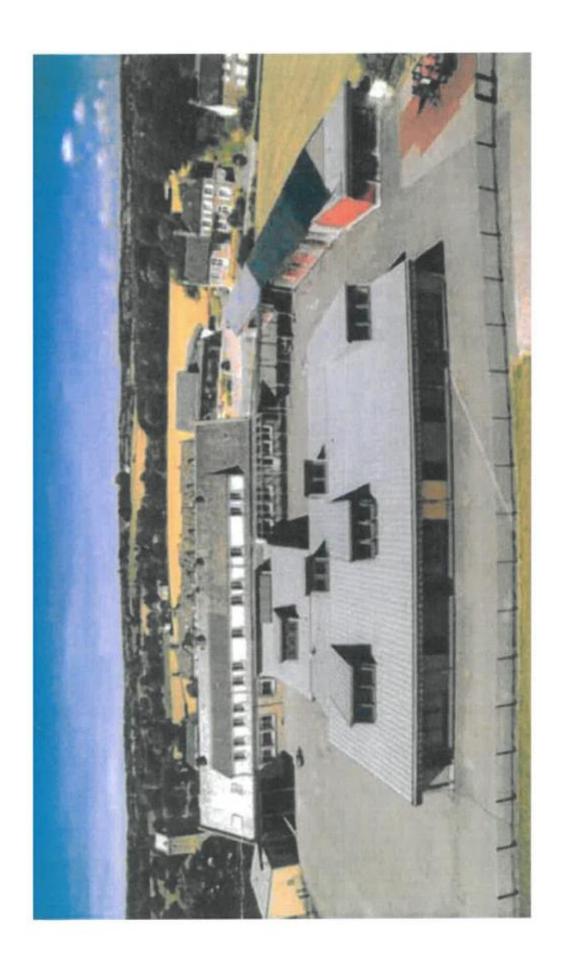
10. Annexe

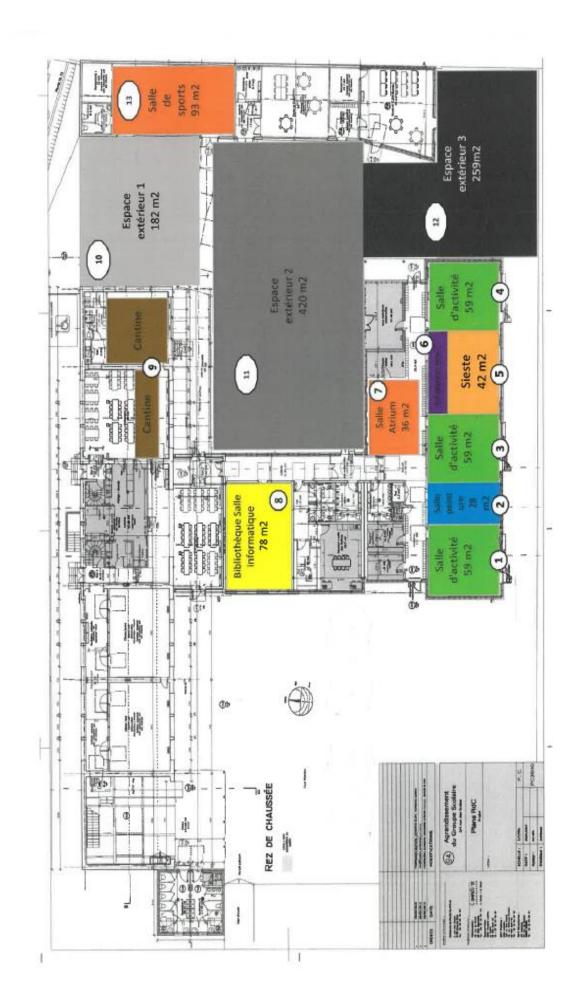
Plans des structures de Marcey-Les-Grèves.

GROUPE SCOLAIRE MARCEY LES GREVES

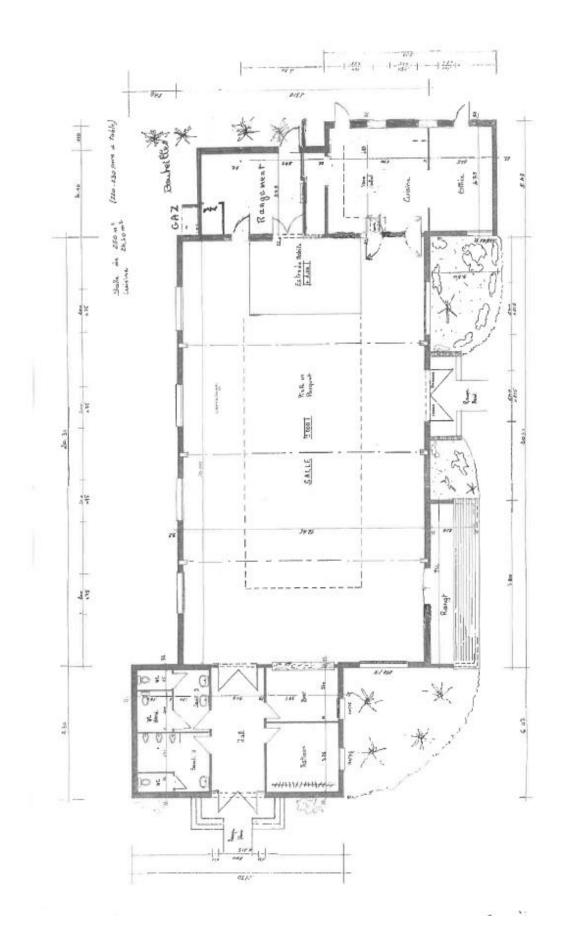
Carte pour la pratique de la Course d'Orientation



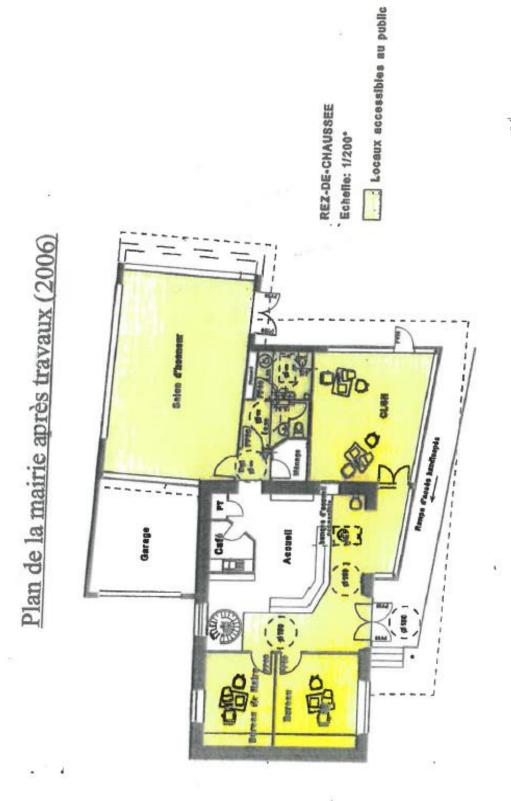












Avis de la direction des services vétérinaires.

DÉROGATION À L'OBLIGATION D'AGRÉMENT SANITAIRE FICHE DE DÉCLARATION



Titre III de l'arrêté du 8 juin 2006 modifié, relatif à l'agrément sanitaire des ÉTABLISSEMENTS METTANT SUR LE MARCHÉ DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE OU DES DENRÉES CONTENANT DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE



Nº 13982*06

A renvoyer à la direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations (DD(CS)PP) du département où est situé l'établissement

Première déclaration

Actualisation

| ☐ Première déclarat | on ZA | ctualisation | 20 11 |
|---|--|--|--|
| | THECATION DE L'ÉTABLISSEMENT | | |
| N' SIRET : 502,254.857,000 | 12 ETK | | PAANCA |
| Raison sociale: Stephane (End | oud | | \C . |
| Adresse de l'établissement : 28 | Le Gienville | | |
| Code postal : 50300 commune : TIF | ARCEY LES GREVE | Z | - |
| | ENICTE INCENSES AND SERVICE SE | 1 | |
| Nom: LEnaud | | ane | |
| Téléphone : 1021313158161019191 | 10687788107 | | 2 |
| Mi Lello stephane | uprodo Ar | | |
| | V | | |
| NATURE EL QUANTITÉ DES PROBU | TIS CÉDÉS À DES ÉTABLISSEMENTS DE | COMMIRCI DI DETATI* | |
| | OP = Quantité hebdomadaire. | QC = Quantité | |
| Categories des produits | Produits | hendomadaire Cédée à des commerces de détail | Rapport QC/QP |
| | | | |
| Viandes fraiches de boucherie, à l'exclusion des viandes had | chées. 1 300 kg | 50 kg | ₩ OL |
| Produits à base de viande, plats cuisinés, préparations de vivandes fraiches des autres espèces que boucherie à l'exclu | iandes, | | |
| viandes hachées. | kg | kg | % |
| | | | |
| Laits traités thermiquement | litres | litres | % |
| Produits laitiers | kg | ko | % |
| ! | | 1 | 1 |
| Préparations à base d'œuf « coquille » ou de lait cru ayant s traitement assainissant, autres que produits laitiers | subi un kg | kg | % |
| Produits non transformés de la pêche (réfrigérés ou congelé- préparés ou entiers). | s, ka | ka | %é |
| Produits transformés de la pêche (salés, furnés, plats cuisiné | | kg | % |
| Escargots (entiers, préparés ou transformés) | ka | ka | % |
| Repas, ou préparations culinaires élaborées à l'avance consti- plat principal d'un repas | ; | 300 repas | 9. |
| La cession à titre gratuit de denrées alimentaires à des étab | dissements caritatifs n'est pas à preadre en c | | ~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~ |
| * | STINGH JE DELGIE | 2) ponchellen | ent |
| Cerfa N°13982'06 Dat | e de mise à jour : Août 2019 | The borne | > Page 1/2 |
| Det Det | e de anse a jour . Nout 2015 | Scalcures) | - aye 1/2 |
| | | | |

47

| HSTE DES É | ADLISSEMENTS DE COMMERCE DE DÉTAIL DESTINATAIRES LIVRÉS RÉGULIÈREMENT |
|-----------------------------------|---|
| Easle Arc en ciel | la Borg 2 Km Viande 50300 Marwhere Greves |
| centre de loisins de la Sée | le Baig 50300 Maray les Ets Repaso Grèves |
| • | de 45 à 70 mps/ Jans. |
| | |

: Distance à vol d'oiseau, cette colonne n'est pas à renseigner dans le cadre de cession à titre gratuit de denrées alimentaires à des établissement caritatifs

MENTIONS LEGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

| | SIGNATURE ET ENGAGEMENTS | |
|--|---|--------------------|
| Je soussigné(e) (nom et prénom du représ | | noud |
| | déclarant dans le cadre de la présente form | nalité ; |
| - certifie l'exactitude de l'ensemble des in | formations fournies dans le présent formulai | ire. |
| ajout d'une nouvelle catégorie d | ées de plus de 30% dans la limite des seuils | |
| Fait le 24/06/2020 | Signature: | |
| | CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION | |
| Droit à l'exte | nsion du rayon de livraison selon l'arrêté du | 8 Juin 2005 |
| | Ø OUT ☐ NON | |
| | RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION | |
| Déclaration reque le : 1913/10/17/1/21 | ا کارور : signatOr: Camille LE Vétérinaire O | MOINE OUE FRANCICE |
| erfa N°13982°06 | Date de mise à jour : Août 2019 | Page 2/2 |

Avis de la commission départementale de sécurité.



I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

Réf :

1713075-001-1

Date :

07/12/2020

L1 Renseignements principaux

Propriétaire / Exploitant :

COMMUNE DE MARCEY LES GREVES

Etablissement vérifié :

COMMUNE DE MARCEY LES GREVES

3 RUE DES ECOLES

50300 MARCEY LES GREVES

N° Etab 400301610 N° Mission 20448872-010

Installation(s) vérifiée(s):

Ensemble de l'établissement

Restriction(s) contractuelle(s)

Aucune

Activité principale de l'établissement :

ECOLES

Effectif du public admissible :

263

Classement de l'établissement

Type/Catégorie: R 4

Classement de locaux particuliers :

Sans objet

Vérification

Nature:

Vérification en cours d'exploitation

Périodicité réglementaire :

Annuelle

Dates :

Du 02/12/2020 au 02/12/2020

Durée (jours) :

0.6

Date précédente : Sans objet

Accompagnement réglementaire :

Total

M. PIGEON

Vérificateur(s):

Mr MICHAEL DUGUE

Caen

4

Compte-rendu de fin de visite à

M. PIGEON

Registre de sécurité ERP

a été présenté et signé



I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

1713075-001-1 07/12/2020

1.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification

Objectif de la vérification

Les vérifications ont pour objet de s'assurer :

- de l'existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations et équipements
 de l'état d'entretien et de maintenance des installations
- du bon fonctionnement des installations de sécurité
- de l'adéquation des installations avec les conditions d'exploitation de l'établissement

Références réglementaires

Code de la Construction et de l'Habitation ; articles R.123-1 à R.123-55

- ERP du 1er groupe, Livre II, Titre I : Ch. VII : instaltations électriques (Art. EL)
- Ch. VIII : Eclairage (Art. EC)

Nota : Sont exclues les dispositions d'ordre électrique figurant dans les articles AS, CO, CH, DF, GC, MS - ERP du 2ème groupe, Livre III, relatif aux seules dispositions électriques

- ERP "spéciaux", Livre IV, relatif aux seules dispositions électriques

Nature et étendue des vérifications

En application des arrêtés du 28 mars 2007 et du 24 septembre 2009, les vérifications en exploitation ne prennent pas en compte Peramen des modifications d'installations, celles-ci devant être validées dans le cadre d'une vérification après travaux (VFAT). Les non-conformités relatives à la conception/réalisation figurent soit dans le rapport VRAT, soit dans le rapport de vérification périodique militésime 2007 pour les installations réalisées avant la parution de l'arrêté du 28/03/2007.

Documents nécessaires à la vérification

| Descriptif Document | Foum | Incomplet | Non Fourni | Sans Objet |
|---|------|-----------|------------|------------|
| Notice de sécurité | 1 | | | |
| Dians et renseignements de détail concernant les installations techniques, | | | _ < | |
| Prescriptions imposées par le permis de construire ou l'autorisation de travaux | | | | |
| Historique des principales modifications Prescriptions notifiées à la suite des visites de contrôle de la Commission de sécurité | - | | 1 | |
| Documents afférents à l'entretien et à la maintenance Rapport(s) de Vérification Réglementaire après Travaux (VRAT) | | | 4 | - |
| Rapport(s) de Vérification Régiementaire en Exploitation précédent(s) -SOCOTEC 2005 | V | | | |

Identification des matériels de mesure ou d'essai utilisés :

La liste des appareils de mesure utilisés dans le cadre de la prestation figure dans le rapport Apave Vérification des Installations Electriques au titre du Code du Travail relatif aux installations concernées par le présent rapport.

Limites d'intervention générales

Aucune

Limites d'intervention particulières

Aucune

Elana(RP_ERP_5.0.1

Page 5 / 7



1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

Réf :

1713075-001-1

07/12/2020

1.3 Description sommaire de l'établissement et des installations vérifiées

Structure de l'établissement

ECOLES

Structure des installations

Désignation des Réseaux

| Désignation | Localisation de rattschement | Domaine de tension |
|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Alimentation ancien bat cuisine | ECOLES - HALL ENTREE LOGEMENT Nº4 | BT |
| Alimentation maternelle | ECOLES - HALL ENTREE LOGEMENT N'4 | BT |
| Alimentation CLSH | CLSH 1 - RESERVE | BT |

Eclairage de sécurité

| | Effe | ectif | | Belisage | | Acres on | Ambience |
|-----------------------------|------|-------|--------|-----------------|------------------|----------|-----------------|
| | ERT | ERP | Imposé | Rémisé | Mise SW repos | kaposé | Résimé |
| Ensemble de l'établissement | 12 | 263 | Out | Blocs autonomes | Oul | Out | Blocs autonomes |

I.4 Modifications/Extensions portées à notre connaissance depuis les précédentes vérifications

Il nous a été déclaré l'absence de modification de structure, d'extension d'installation ou d'affectation des locaux.

| - | | Rif | 1713075-001-1 |
|------|----------------------------------|--------|---------------|
| pave | II - RESULTATS DES VERIFICATIONS | Date : | 07/12/2020 |

II.1 Avis du vérificateur (selon critères Art. GE 10 et EL 19§3)

| OBJET OF LA VERIFICATION | AVIS DU VERIFICATEUR | OBSERVATION |
|---|----------------------|------------------------|
| Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations | Satisfelsent | |
| Entretien et maintenance des installations | Satisfaisant | |
| Fonctionnement des installations de sécurité (y compris relevé essais à charge de l'exploitant) | Satisfaisant | |
| Adéquation de l'installation avec les conditions d'exploitation | Satisfalsant | |
| do l'ésablissement État apparent des installations extérieures de protection contre la foudre | Non vérifié | Absence d'installation |

II.2 Liste récapitulative des observations

Aucune non-conformité n'a été identifiée lors de cette vérification et ce, dans le périmètre des limites d'intervention.

Vérifications techniques :

GROUPE SCOLAIRE

| | Date de vérification | Organisme ou entreprise | Observations | Signature et cachet de l'entreprise |
|---|-------------------------|---|---|---|
| Electricité, éclairage (code du travail) | 02/18/22 | | Vou Rappat | apave M. DUGUE |
| Electricité, éclairage (ERP) | 02/12/205. | APRIÉ | Voi Rapport | apave M. DUQUE |
| Eclairage de sécurité | | | | |
| Installation de gaz (réseau de distribution) | 5.11,20 | Errorselle | Jeriffections transfects vocan gaz unique | Thilippe FORVEILLE |
| Installation de gaz (Appareils de charactege) | 5 M:20 | C'Erveille | The second second | od - Climatisation - Chauffage |
| Chauffage (Electriques, fuel,) | 5-11-20 | Focehand | entretien chaufferie | Average de Septies 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 |
| VMC | 02/11/20 | Adjoint Technique | Asprahon at hellougale fille | 1. Pisson Your |
| Appareils de cuisson | | | 1.5 | 2020 |
| Hotte | 26-10-2022 | Neltaya. Le sa hor suranti contrat 11 79 | Re | F NORMANDIE ZA du Domaine 50220 DUCEY 81. 02 50 26 91 30 |
| Extincteurs | | | RCS CO | UTANCES 792 586 844 |
| Installation d'extinction automatique à eau (Contrôles périodiques) | | | | |
| Installation d'extinction automatique à eau (Contrôle triennal) | | | | |
| SSI - alarme (Contrôle annuel) | | | | |
| SSI - alarme (Contrat d'entretien) | | | | |
| Désenfumage naturel | | | | |
| Désenfumage mécanique (contrôle annuel) | | | | |



Le 22 janvier 2021

Madame le Maire

ATTESTATION

Le maire, soussignée, atteste que Monsieur Yoann PIGEON employé communal a procédé à la vérification le 20 janvier 2021 de l'alarme de type 4 du groupe scolaire de Marcey-les-Grèves.

Le Maire

Elise ROUSSEL

Assurances Et PMI



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉS

ASSURE SMACL: Police: 265716X

Réf: C-RANGER

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT ST MICHEL-NORMANDIE 1 RUE GENERAL RUEL

50300 AVRANCHES

Au titre de la police désignée ci-dessus, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires des responsabilités encourues par l'Assuré, en raison même de son existence, des activités qui sont les siennes et des attributions qui lui sont dévolues par les textes en vigueur.

MONTANT DES GARANTIES : Selon les dispositions contractuelles.

PÉRIODE DE VALIDITÉ : du 01/01/2023 au 31/12/2023

La présente attestation d'assurance est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve des clauses et conditions du contrat d'assurance et notamment de celles concernant la suspension de la garantie ou la résiliation anticipée prévue au contrat.

Elle n'implique qu'une simple présomption de garantie de SMACL Assurances.

Niort, le 12 janvier 2023





Saint-Lô, le 3 juillet 2013

Le président du conseil général

Direction Départementale de la Cohésion Sociale Monsieur le Directeur Service Jeunesse, Sports, Vie Associative 1 bis rue de la libération

CS 61208 50008 SAINT LO Cedex

Département de la Manche PÔLE "SOLIDARITÉS, FORMATION, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE"

Direction de la petite enfance, de l'enfance et de la famille Protection matemelle et infanièle

Affaire sulvie par : Stéphanie Levhder T. 02 33 77 79 96

Couniel: christelle.gautier@manche.fr

N/Réf : PMI-CD/DG

Objet : Accueil de loisirs sans hébergement de Marcey les Grèves

Monsieur le Directeur,

Madame Karam, médecin de PMI sur le territoire de la baie du mont St Michel a visité l'accueil de loisirs sans hébergement situé dans les locaux de l'école de Marcey les Grèves. Dans le cadre de la procédure de déclaration du centre de loisirs et conformément à l'article L.2324-1 du code de la Santé Publique vous trouverez ci-dessous l'avis pour les enfants de moins de 6 ans.

Les locaux visités permettent de répondre aux besoins des enfants entre 3 et 6 ans, dans les conditions suivantes :

- accueil maximum de 24 enfants âgés de 3 et 6 ans,
- encadrement assuré par 1 personne pour 8 enfants de moins de 6 ans, avec un minimum de 2 quelque soit l'effectif.
- La direction technique de l'ALSH est confiée à M. RESTOUT.

Je note qu'il reste à adapter un espace parking afin d'améliorer l'organisation lors de l'arrivée des enfants et qu'un protocole ménage et incendie doivent être réalisés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président et par délégation, Le Médecin Départemental Adjoint de PMI,

C. DAGUTS

Conseil Général, médecin de PMI du territoire

FORW ADDIS FURISE

Conseil général de la Manche 50050 SAINT-LÖ CEDEX T. 02 33 055 550 Manche.fr

MANUME DESCRIBE



Reçu le

Préfet de la Manche

MARCEY-LES-GRÉVES (Manche)

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Saint-Lô, le 09/07/2013

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale

Monsieur RESTOUT
Accueil de loisirs de Marcey les Grèves
Rue des Ecoles
50300 Marcey les Grèves

Affaire suivie par : Arthur Romé Service : Cohésion Sociale

Pôle : Jeunesse, Sports, Vie Associative

Tèl: 02 50 71 50 36

Objet : capacité d'accueil

Monsieur,

Suite à la visite des locaux effectuée par la Madame KARAM médecin de PMI, je vous informe que le seuil maximum à ne pas dépasser dans les locaux situés rue des écoles à Marcey les Grèves est de 85 enfants dont 24 enfants maximum âgés entre 3 et 6 ans.

Je vous rappelle par ailleurs que l'encadrement doit être assuré par une personne pour 8 enfants de moins de 6 ans, avec un minimum de deux personnes quelque soit l'effectif.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, Le chef de pôle

specteur Junesse et Sports

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Manche 1, bis rue de la Libération – CS 61208 -50008 SAINT LÖ CEDEX – tel. : 02 50 71 50 50 – Fax : 02 50 71 50 09 Horaires d'ouverture : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Programmes

(Exemples et programme des vacances)



Les responsables du centre se réservent le droit d'annuler des sorties en cas d'intempéries ou de trop faible participation.

Programme des 3 - 5 ans du 10 au 31 Juillet 2023

| Construisons le monde de demain | MATIN | APRES-MIDI | Construisons le monde de demain | MATIN | APRÈS-MIDI |
|------------------------------------|---|--------------------------------|------------------------------------|--|---|
| Lundi 10 juillet | Eveil corporel & jeux de connaissance | RULLITIN & Déco du BULLITIN | Lundi 24 juillet | a mon robot a | les jeux SPORTIFS |
| Mardi 11 juillet | Piscine 10 phen shaltzhis | Création de Bracelets | Mardi 25 juillet | Piscine 10 pieces 9100/12015 | 🧸 YOGA 🌲 |
| Mercredi 12 jullet | Les Petits Et Comment | Mon cosmo | Mercredi 26 Juillet | Sortie Plage Juliou futuriste Plage Juliou Sortie Plage Juliou Julious Sorties Juliou Julious Sorties de Seignade Plage Aldres de Seignade | ge Juliou vos con control con control |
| Jeudi 13 juillet | CARA-MEUH! | Signature | Jeudi 27 juillet | radio & Cuisine | Dansons, sautens, Jouons avec nos bulles de savon |
| Vendredi 14 juillet | Ferie | 9 | Vendradi 28 juillet | Ma petite fusée spatiale | Grindjes Los tresors de l'espace |
| Construisons le monde de demain | MATIN | APRĖS-MIDI | Construisons le monde de demain | MATIN | APRÈS-MIDI |
| Lundi 17 juillet | Activitée et initiation sersonaires et Judo | COLLAGE | Lundi 31 juillet | PREPARATION | RPRISE |
| Mardi 18 juillet | Piscine 10 places 9830/12h15 | Eponge drawing | | 1 | |
| Mercredi 19 juillet | Sortie Ange Michel | Michel Dessinez, C'est c'est | | | |
| Jeudi 20 jullet | Cadobac | Le parceurs du combattant | | | |
| Vendredi 21 juillet | STORED of Red Puller | OU SE CACHENT | | | |

Lors de toutes nos activités extérieures, un accueil au centre avec une activité est prévue sur la journée ou demi-journée suivant les sorties.

Programme des 6-16 ans du 10 au 21 juillet 2023

| C. antroisme la | | M | MATIN | | APRÈS-MIDI | S-MID! | N N | Mini camp Canoë VTT | oe VIII |
|------------------------|--|---------------------------------|--|---|-----------------------------|---|-----------|---|----------------------------------|
| months de itema m | 9-9 | 6-8 ares | 9-1 | 9-13 ans | 6-8ans | 9-13 ans | | à la base Parisy | risy |
| Lundi 10 juillet | MARQUE et aogred | ROUE PAGES et accreche porte | Dessin | Multisports | STATE AND | Thicknin et Bracelet base ball bresilien | 10/5 | ans 24 classos Buivan Gump à la base Parisy Privoir pique de lend intel | Suivant OF Partsy Iund mid |
| Mardi 11 | BILBOQUET | Pist Pist | Piscing | 3 | lou De Pobie | ACTIVITÉ | | Mate | Aprèment |
| Julilet | 3mm | | Dip Ol45 / Net 12hts | | Cod Co Videos | D. ILLUSION | Di punt | trajet Inglaladan | an purps |
| Mercredi 12 juillet | Promersale florate 0 dars Marcoy | | mon robot | To militarion | Activité Tourne florale O S | Tournoi sports collectifs | Best | 1 K | FF+8 |
| 9 | | Te composes | E | 200 | Grend jeu | | V. Becare | Ě | Florestone Preprint |
| jullet | Origami | 一 | | MULETIN | Signature | ure | 27 bast | leck families 'angement. | Kayak aako |
| Vendredi 14 jullfet | | | | Férië | | | Brovet | Brevet de natation obligatoire Rdv:9h36 (refour:17h3) | obligatoire : 17h% |
| Construents is | | M. | MATIN | | APRES-MID | HMIDI | Mile | Mini camp Equitation | itation |
| manual de deman | 9-6 | ā-Bars | 2-8 | 8-13 ans | 5-8ars | 3-13 ans | | (Brecay) | |
| Lundi 17 juillet | | | Toumai de | Toumai de pétanque et | no 72 - opnaz | PLASTIQUE DINGUE | 1112 | ans 13 place Suivam Equitation at piscine. Privot: statements du Land nid | Suivant OF cine. Lund nid |
| | -4- | All Diselan | | , | le champe de mines | Class. | | Kein | Apres-mdi |
| Mardi 11 Juillet | COUSINE | Osperass Recipals | | Cadavre Expris | | | Lind 17 | tosjec increlation | Equipador |
| Mercredi 19 | Le B | Bateau | Toplere | Sortie à l'Ange Michel | ge Michel og Koe | White Ask or Pitol | World 10 | Jane 9.1 | Ecurator + pércus |
| juillet | | | contraction are | pres svi | 15: 9×3/738 | THE CASE PROPERTY | Mercod 9 | alt anto-screen. | Equibition |
| Joudt 20 juillet | CERF-YOLANT | 16 | Jeux de accieila toumoi de pokei et de yam's 🏻 💯 | Jeux de acciena tournoi de poker OW Ultimate et de yam's 🌣 Hand | Balles M. | | CS heat | Figurishee | Рысте |
| Vendredi 21 | Initiation | Ton | arous | Activities | Serrez-vous le prochain | Jeun AVENGERS 7 | Wind care | Equitation | Pisci s |
| - | 0005 | | | A Courte | | | Deta | Rdv - 9530 / redour - 47535 | 175530 |

Lors de toutes nos activités extérieures, un accueil au centre avec une activité est prévue sur la journée ou demi-journée suivant les sorties.